

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays Arnay Liernais, dûment convoqués le treize octobre deux mille vingt et un, se sont réunis en séance extraordinaire à la salle des fêtes de la commune de Ménessaire sous la présidence de monsieur Pierre POILLOT, Président.

Présents :

FEURTET Robert, BERNOT Laurent, LEROUX Benjamin, SANCHEZ Jeannine, CRAMETTE Christophe, DELOINCE Eveline, BLIGNY Patrick, NICOLLE Chantal, DOMIN Éric, CLERGET Marie-Aleth, GENOTTE Patrick, DORMENIL Patrice, MORTIER Geneviève, BENARD Christine Françoise, LEDOUX Patrice, JEANNIN Elisabeth, DE ALMEIDA ARAUJO Roseline, GUYOT Jean-Marie, CHAMBIN Martine, BUISSON Christine, LIBRE Michel, MOINGEON Guy, HENRY-DESCAMPS Mireille, DECOMBARD Jean, HERY Dominique, CHAUSSADE-HERY Jeanne-Françoise, GUENOT Quentin, BROUILLON Gérard, BOULEY Jean-Louis, PRIMARD Annick, DESBOIS Martine, GUERRE Graziella, GUYOT Francis, RATEAU Nadine, MAÎTRE Marie-Reine, BIGEARD Alain, NEAULT Denis, PORCHERET Annie, LHERNAULT Pascal, SAGETAT Gérard, POILLOT Pierre, GUINIOT Alain, PARFAIT Jean-François, BOËZ Joëlle.

Absents – Excusés :

CAUTAIN Jean-François (pouvoir à CLERGET Marie-Aleth), MARGERIE René, LEGUY Claude (suppléé à GUYOT Francis), NIEF Christian (suppléé par PORCHERET Annie), FLACELIERE Gilbert, BRULE Cyril (pouvoir à RATEAU Nadine).

Secrétaire de séance : RATEAU Nadine.

Soutien aux écoles et collèges du territoire

Les membres du Conseil Communautaire, sur proposition du Président, réaffirment que :

- la qualité de l'enseignement dispensé à nos enfants est essentielle pour la vie et l'attractivité du territoire de la CCPAL ;
- l'Ecole est une priorité de l'action communautaire ; et les moyens nécessaires sont mis en œuvre à cet effet ;
- le maintien d'écoles de proximité sur l'ensemble du territoire avec un maillage suffisant est indispensable.

En conséquence, le Conseil Communautaire, ayant pris connaissance des récentes propositions de la DASEN faites dans la précipitation, et en l'absence de concertation décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- s'opposer à la fusion administrative des collèges de LIERNAIS et SAULIEU qui serait inévitablement le prélude à une fermeture de LIERNAIS, suivant en cela l'avis émis par les représentants des parents d'élèves et des enseignants que Mme la DASEN est venue rencontrer (sans aucun élu) ce mardi 12 octobre ;
- exiger avant engagement, que le projet TER soit revu pour concerner la totalité de la CCPAL. Il n'est pas acceptable et incompréhensible que le secteur du collège d'ARNAY n'ait pas fait l'objet d'une évaluation au regard des critères du « TER ». Que SAULIEU y soit rattaché pourquoi pas, mais l'ensemble de la CCPAL qui

exerce de façon cohérente la compétence scolaire sur tout son territoire, doit être dans ce TER en priorité. C'est une question de cohérence et de respect des efforts qu'engage la CCPAL pour ses écoles ;

- s'opposer à toute suppression de classe sur le secteur du RPI ALLEREY CLOMOT JOUEY, et demander une concertation pour le maintien ce RPI avec, le cas échéant, les investissements nécessaires de notre part, en conservant ce pôle ;
- solliciter de la DASEN les moyens nécessaires pour permettre l'accueil des enfants de 2 ans à l'Ecole Maternelle d'ARNAY LE DUC.